

Coordonnées : Sports-études

Tout savoir sur les sections sportives scolaires

1. Les sections sportives d'établissement sont, depuis une circulaire de décembre 1996, signée conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les structures officielles d'accueil d'une pratique optionnelle de nos collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes.

2. Labellisées et reconnues comme telles et sous ce sigle par la Fédération Française de Football et par l'Education Nationale, après avis des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Education Physique et Sportive, via des Commissions Académiques, puis Rectorales, elles sont placées sous l'autorité des chefs d'établissements et inscrites dans le projet pédagogique des établissements scolaires.

3. Les listes des ces sections sportives sont disponibles aussi auprès des Ligues Régionales de Football. Les concours d'entrée sont organisés en général en avril-mai, au sein de l'établissement scolaire d'accueil par un jury commun, cadres techniques fédéraux et enseignants de l'établissement (tests techniques, jeu, dossier scolaire...). L'affectation définitive est prononcée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, après proposition par le chef d'établissement d'une liste d'admis aux tests de sélection.

4. L'entraînement est assuré pendant les horaires scolaires, par des enseignants EPS ou des cadres diplômés d'Etat. Cet entraînement est conçu et respecte les principes et thèmes de la "préformation" définis par la Direction Technique Nationale.

5. Les élèves footballeurs (et footballeuses) de ces sections sportives sont libres de leur choix de club, même s'il est logique que ces sections soient associées souvent à un club support.

6. Evaluées régulièrement en termes de critères de "moyens" et en critères "d'efficacité" par l'Education Nationale et par la Fédération Française de Football, ces sections sont soutenues par des aides fédérales, et/ou locales, via les politiques du football scolaire dans les Ligues et Districts.

7. Les classifications sont les suivantes

•

•

- [Section Sportive 2nd cycle - garçons ou filles](#)
- [Section Sportive 3ème/4ème élite - garçons ou filles](#)
- [Section Sportive 6ème/3ème - garçons ou filles](#)